

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n° 95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2022



Journée de travail du 01/10/2022

SOMMAIRE

I)	Caractéristiques générales du service	3
a)	Objet	3
b)	Conditions particulières	3
c)	Nature exacte des compétences	3
d)	Travaux nécessaires au fonctionnement du service	4
e)	Responsabilités civiles et pénales.....	4
II)	Présentation générale du Syndicat Intercommunal	4
a)	Localisation des principaux points de prélèvement et capacité	4
b)	Ouvrages de stockage	6
c)	Plan simplifié du réseau	6
d)	Coupe schématique du réseau	7
e)	Schéma d'alimentation en eau du SIAEP	8
f)	Abonnés	9
g)	Caractéristiques du réseau	9
h)	Caractéristiques des branchements	9
i)	Volumes produits	10
j)	Volumes distribués	10
k)	Evolution de la distribution	10
l)	Consommation par logement	11
m)	Indice linéaire de pertes en réseau	11
n)	Evolution du rendement	12
o)	Rendement par secteur de distribution	12
p)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	12
q)	Taux moyen de renouvellement des réseaux.....	13
III)	Qualité de l'eau	13
a)	Puits de Schweighouse	13
b)	Puits d'Ammertzwiler	13
c)	Source St Martin	14
d)	Qualité de l'eau du robinet.....	15
e)	Branchements en plomb	17
f)	Indice d'avancement de la protection de la ressource	17
IV)	Prix de l'eau	17
a)	Détail du prix de l'eau	17
b)	Récapitulatif du prix de l'eau	18
c)	Facture type semestrielle de 60 m ³	19
d)	Taxe et frais annexes	20
1)	Taxe de branchement	20
2)	Participation aux frais de gestion	20
V)	Investissements réalisés par le SIAEP en 2022	20
VI)	Suivi de travaux réalisés par le SIAEP	20
VII)	Travaux d'entretien (fuites) en 2022	21
VIII)	Dettes du Syndicat.....	22
IX)	Prévisions investissements et travaux	22
	ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	24

EXERCICE 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

I) **Caractéristiques générales du service**

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 10 communes rurales adhérentes au **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable** d'Ammertzwiler Balschwiler et environs.

a) *Objet*

Le SIAEP exerce les activités de :

- production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertzwiler, de Schweighouse et la source St Martin à Ballersdorf.
- distribution sur l'ensemble des 10 communes : Ballersdorf, Balschwiler, Bernwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller, Gildwiller, Hagenbach & Hecken.

b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SUEZ dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2021 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertzwiler, des réservoirs de Gildwiller, d'Hagenbach, de Ballersdorf et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

c) *Nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils, etc.) et la facturation d'eau.

Une secrétaire, un technicien et ponctuellement des releveurs assurent le service aux abonnés du Syndicat d'eau.

d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes de comptage en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement.

e) Responsabilités civiles et pénales

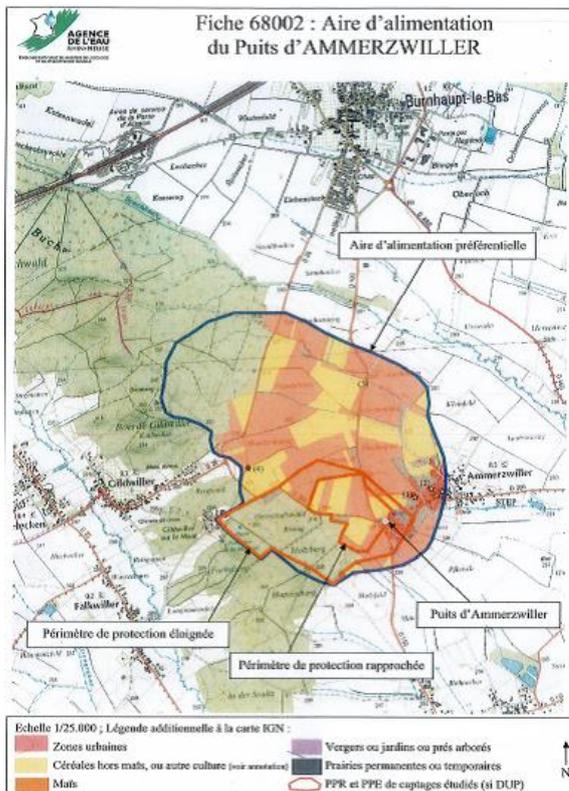
Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

II) Présentation générale du Syndicat Intercommunal

a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le SIAEP d'Ammertwiller - Balschwiller et Environs est alimenté par le puits d'Ammertwiller (DUP du 1^{er} avril 1977 – arrêté n° 49954) et les 2 puits de Schweighouse (DUP du 02 avril 2009 – arrêté n° 200909219).

- Puits d'Ammertwiller : pompe avec variateur de vitesse de 10 à 50 m³/h



➤ Maillages d'eau potable

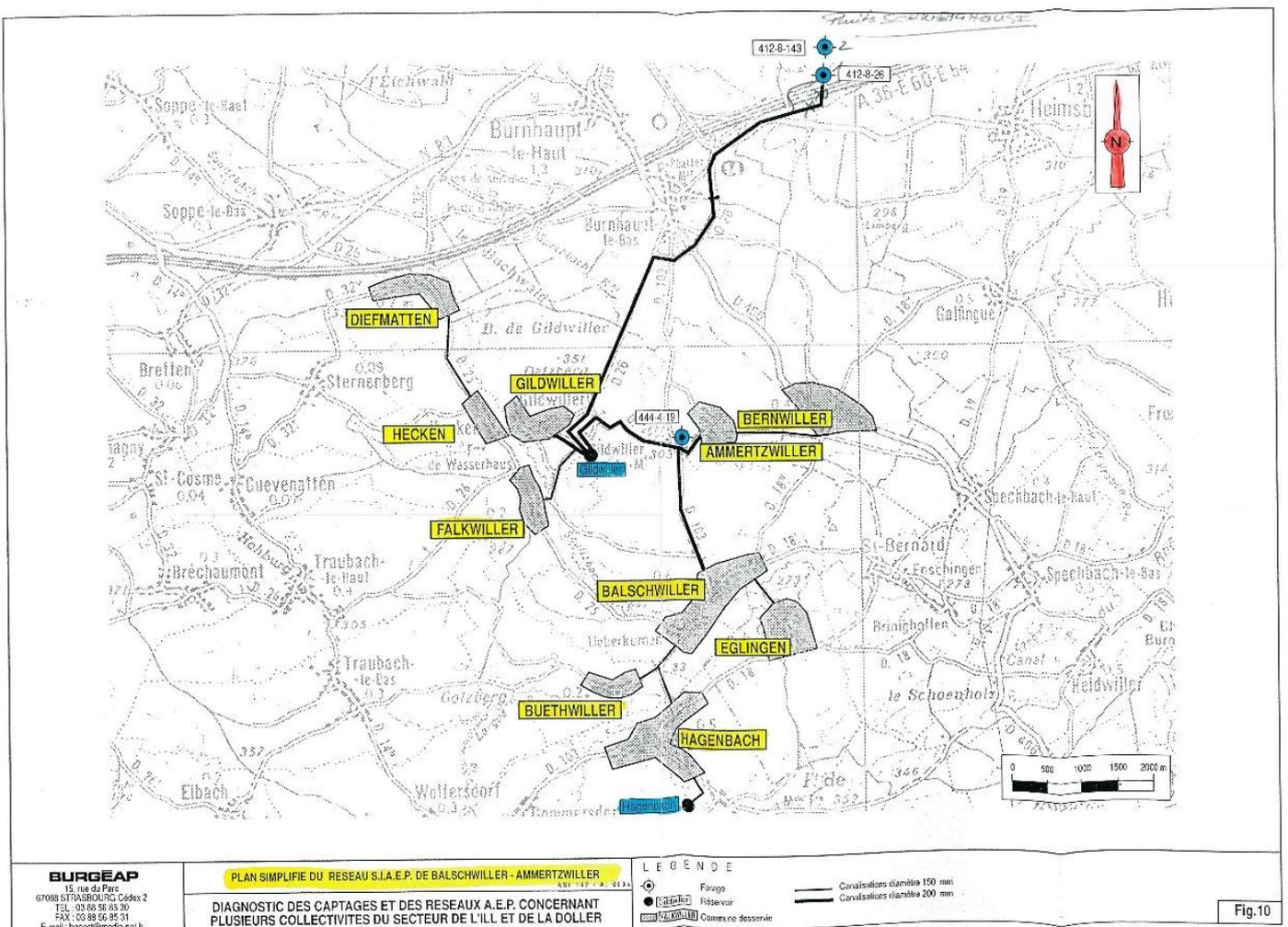
Il existe des conventions d'entraide de service public d'eau potable entre plusieurs collectivités et notre Syndicat. Chacune des collectivités s'engage à aider, au mieux de ses possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable :

- Maillage entre SIAEP de la Doller et SIAEP d'Ammertzwiller
- Maillage entre SIAEP de Traubach et SIAEP d'Ammertzwiller

b) Les ouvrages de stockage

- Réservoir de Gildwiler le Mont : capacité de 600 m³ – mis en service en 1959
- Réservoir de Hagenbach : capacité de 400 m³ – mis en service en 1967
- Réservoir de Ballersdorf bas : capacité de 120 m³ – mis en service en 1926
- Réservoir de Ballersdorf haut : capacité de 300 m³ – mis en service en 1985

c) Plan simplifié du réseau

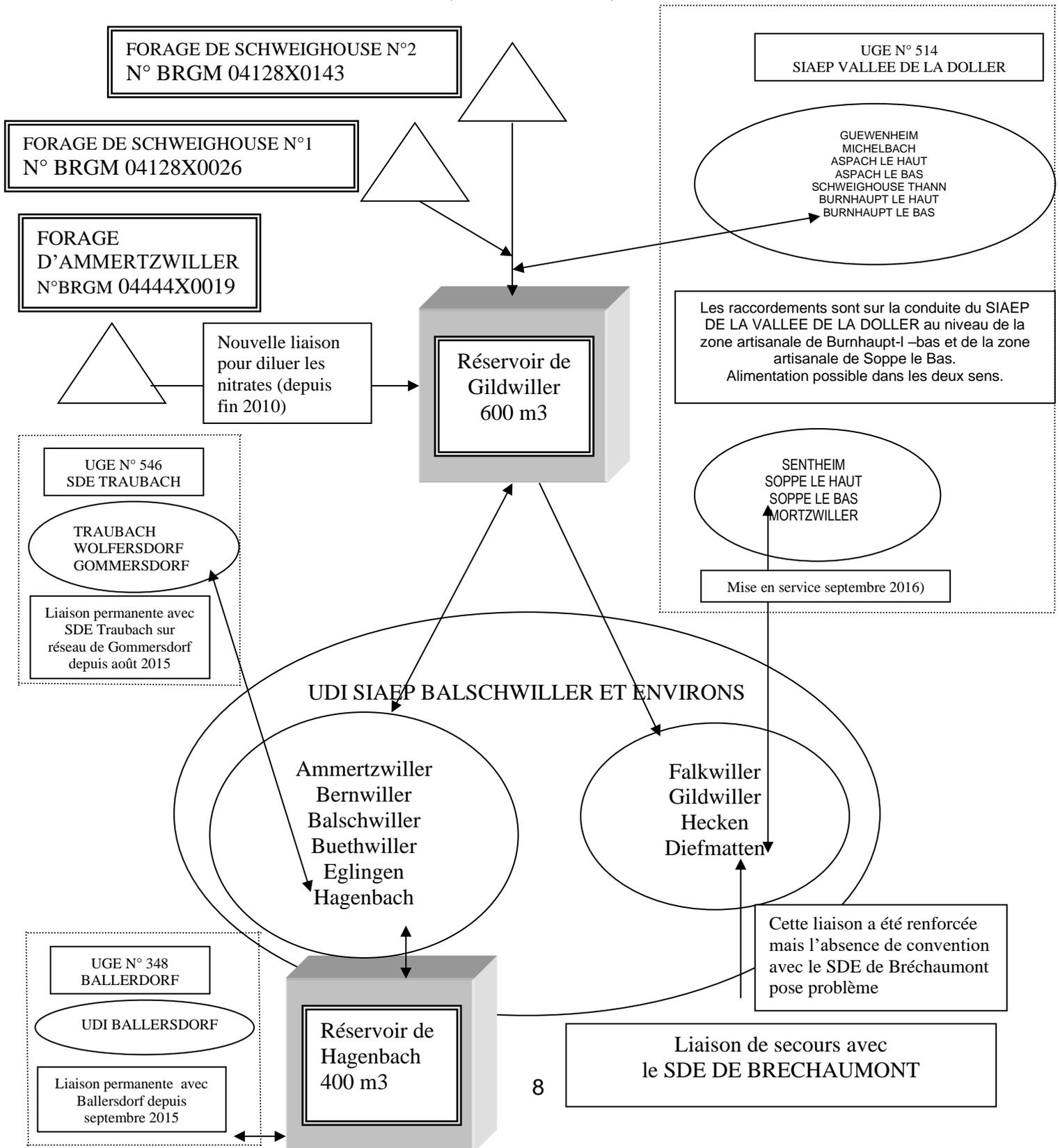


e) Schéma d'alimentation en eau du SIAEP

Visite JM du 18/10/11
Mise à jour du 20/03/2017
(suite information du syndicat)

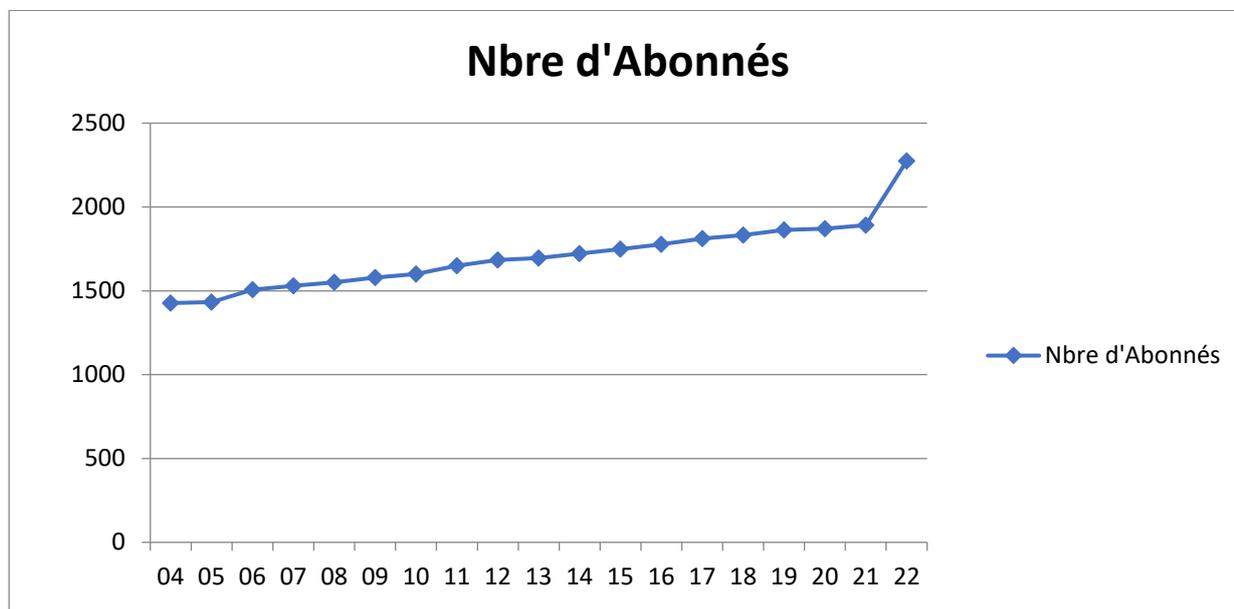
AGENCE REGIONALE DE SANTE – DELEGATION DU HAUT-RHIN
Cité administrative Gaujot – 14 rue du Mal Juin – 67084 STRASBOURG Cedex
<http://www.ars.alsace.sante.fr>

SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU SYNDICAT AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER ET ENVIRONS (UGE N° 504)



f) Abonnés

Le Syndicat d'Ammertwiller - Balschwiller et Environs regroupe 10 communes soit une population de 5 550 habitants et 2 274 abonnés.



g) Caractéristiques du réseau

Le SIAEP fournit en eau ses abonnés par 64 km de réseau de canalisations en fonte sur domaine public. 35 % du réseau de distribution est encore en fonte grise.

h) Caractéristiques des branchements

Commune	Nbre abonnés	Compteurs extérieurs			TOTAL	Pourcentage
		Borne Cahors	Borne Bornéo	Regard		
Ballersdorf	371	0	6	277	283	76%
Balschwiller	320	45	167	22	234	73%
Bernwiller	450	113	201	33	347	77%
Buethwiller	101	19	39	5	63	62%
Diefmatten	128	19	105	2	126	98%
Eglingen	148	37	52	7	96	65%
Falkwiller	97	21	31	3	55	57%
Gildwiller	127	17	97	6	120	94%
Hagenbach	315	49	156	38	243	77%
Hecken	217	47	108	5	160	74%
TOTAL	2 274	369	895	398	1727	76%

i) Volumes produits

En 2022, un volume de 287 281 m³ a été pompé et se répartit de la façon suivante :

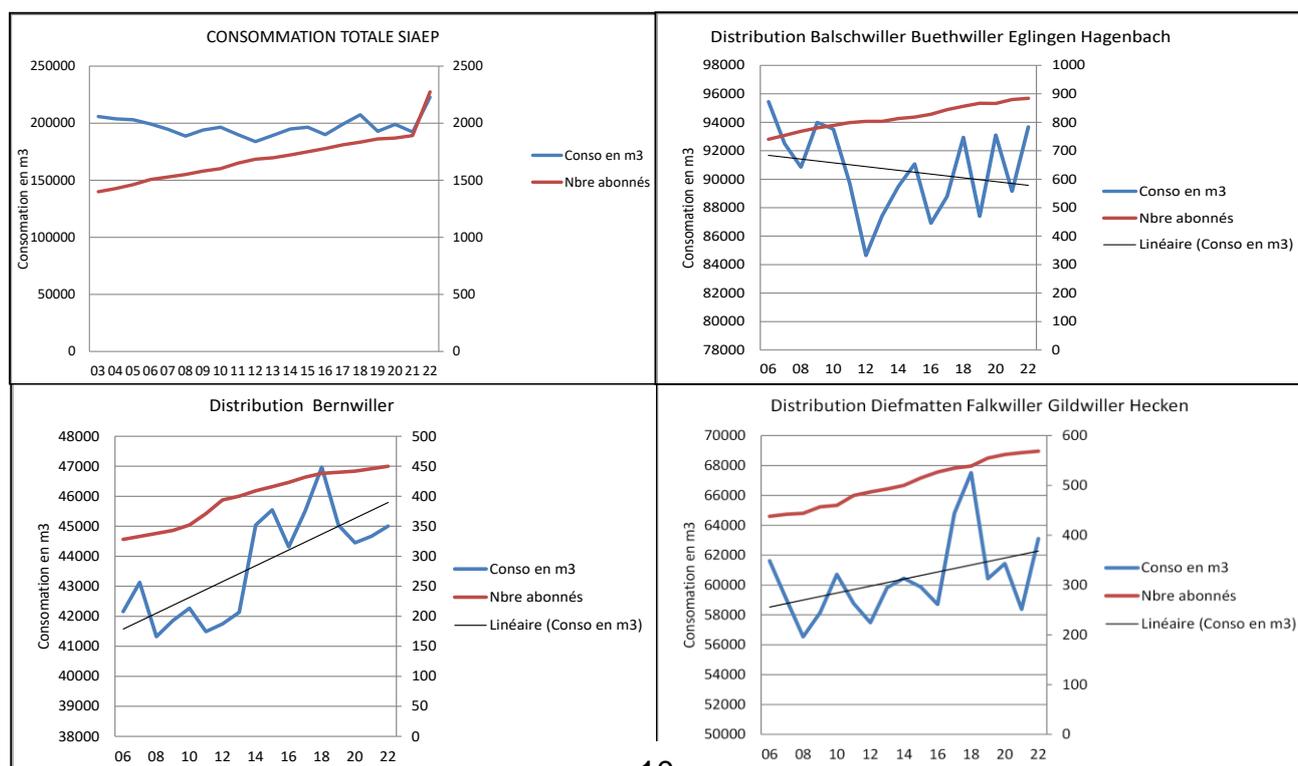
Ammertzwiler	186 546 m ³	(65 %)
Schweighouse	79 781 m ³	(28 %)
Ballersdorf	<u>20 954 m³</u>	(7 %)
Total	287 281 m ³	

j) Volumes distribués

En 2022, un volume de 233 942 m³ a été facturé et se répartit de la façon suivante :

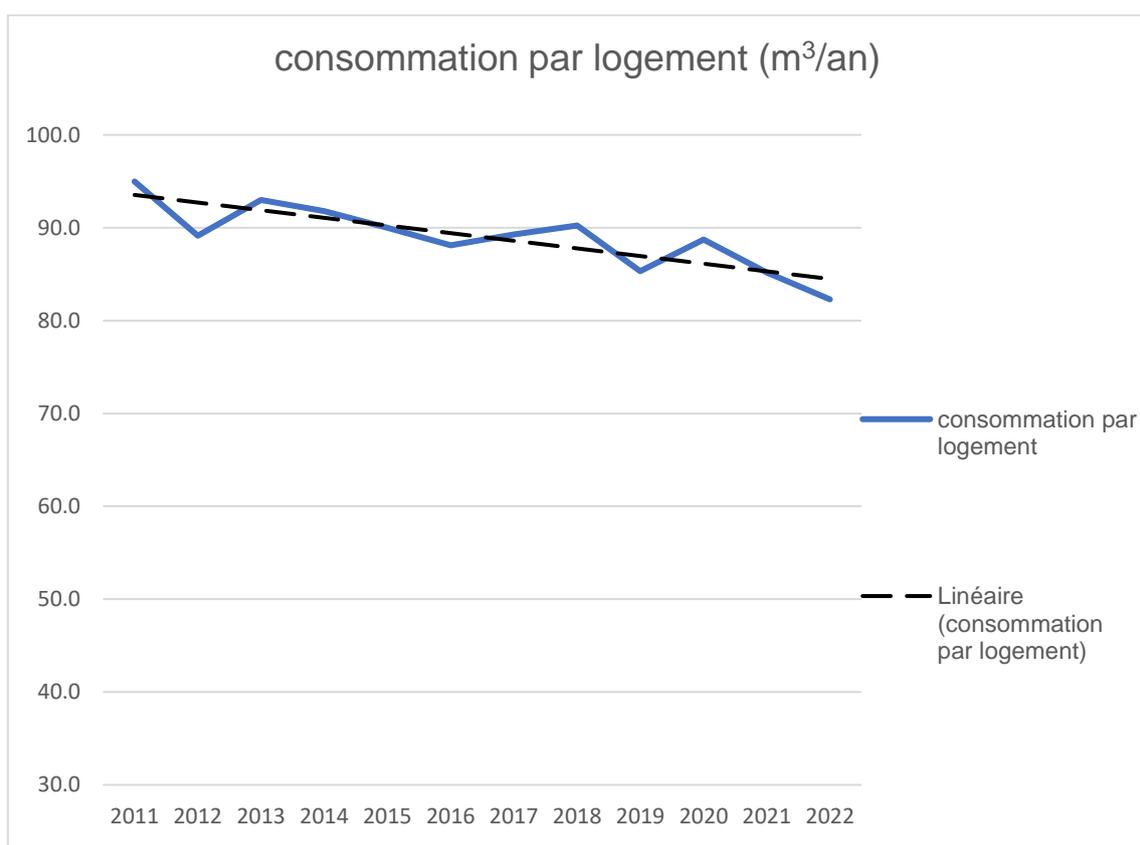
	Volumes facturés en m ³							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ammertzwiler	19 028	18 527						
Ballersdorf								25931
Balschwiller	34 171	34 141	32 831	33 071	32 145	34 468	32 975	33 093
Bernwiller	26 519	25 785	45 514	46 965	45 039	44 449	44 670	45 002
Buethwiller	10 077	9 511	10 149	10 369	9 551	10 139	9 662	9 887
Diefmatten	15 736	15 149	16 603	16 214	15 860	16 327	15 179	16 571
Eglingen	17 220	17 299	18 628	19 608	16 989	17 143	15 979	16 879
Falkwiller	9 017	8 955	9 045	9 014	9 371	10 072	9 087	9 235
Gildwiller	12 322	11 546	12 157	13 096	12 178	12 376	12 071	12 166
Hagenbach	29 599	25 958	27 186	29 898	28 706	31 357	30 568	31 007
Hecken	22 785	23 061	26 993	29 191	23 014	22 665	22 048	22 961
Ballersdorf					7 619	4 000	11 240	
Traubach				9 956	20 144	9 000	4 750	11 210
Total	194 303	196 474	189 932	199 106	217 382	211 996	208 200	233 942

k) Evolution de la distribution



l) Consommation par logement

	2022					
	Nb Abonnés	Nb foyers	Total an	Nb gros consommateurs	Volume gros consommateurs	moy/an/foyer (sans gros consommateur)
Ballersdorf	371	408	25 931	1	224	63,2
Balschwiller	320	371	33 093	7	5199	76,6
Bernwiller	450	517	45 002	5	1494	85,0
Buethwiller	101	111	9 887	1	821	82,4
Diefmatten	128	141	16 571	2	3272	95,7
Eglingen	148	170	16 879	2	2553	85,3
Falkwiller	97	100	9 235	3	610	88,9
Gildwiller	127	140	12 166	2	523	84,4
Hagenbach	315	349	31 007	3	1508	85,3
Hecken	217	218	22 961	3	1138	101,5
TOTAL	2 274	2 525	222 732	29	17 342	82,3

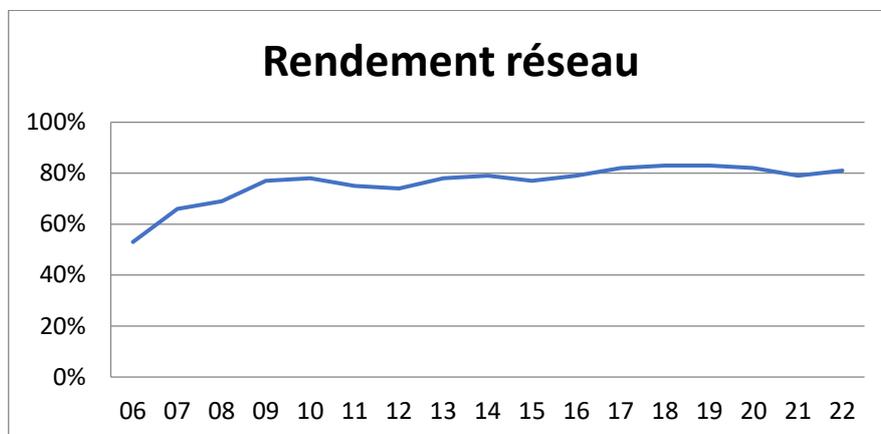


m) Indice linéaire de pertes en réseau

2,28 m³/km/jour

n) Evolution du rendement

Au cours de l'exercice 2022, 287 281 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 233 942 m³ effectivement facturés, soit un rendement de 81 %.



o) Rendement par secteur de distribution

Année	Ammer Bern	Ballers	Balsch	Buet	Eglin	Hagen	Gild Falk Heck Dief	Falk	Gild Heck	Heck Dief
2012	82 %		65 %	85 %	82 %	64 %	82 %			
2013	80 %		64 %	79 %	95 %	82 %	89 %	71 %	95 %	73 %
2014	86 %		83 %	79 %	98 %	72 %	83 %	60 %	89 %	89 %
2015	74 %		62 %	94 %	91 %	88 %	82 %	63 %	84 %	88 %
2016	75 %		74 %	95 %	89 %	72 %	78 %	75 %	78 %	79 %
2017	84 %		70 %	96 %	90 %	85 %	79 %	79 %	77 %	85 %
2018	79 %		65 %	96 %	89 %	90 %	79 %	79 %	75 %	87 %
2019	78 %		70 %	95 %	91 %	88 %	83 %	88 %	70 %	88 %
2020	73 %		73 %	96 %	95 %	86 %	85 %	84 %	69 %	95 %
2021	84 %		63 %	95 %	93 %	85 %	81 %	74 %	69 %	96 %
2022	76 %	79 %	75 %	90 %	86 %	79 %	89 %	75 %	83 %	95 %

p) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

	Points
Existence et mise à jour des plans	15
Inventaire des réseaux (matériaux diamètres)	14
Inventaire des réseaux (période de pose)	12
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI)	10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
Localisation des branchements	10
Branchement : caractéristiques, référence, date de pose des compteurs	10
Document identifiant les secteurs réalisés en recherche de perte d'eau	0
Localisation des interventions sur le réseau (réparations, renouvellement)	10
Programme pluriannuel de renouvellement	10
Modélisation des réseaux	0
TOTAL	101 points

q) **Taux moyen de renouvellement des réseaux**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire renouvelé par la longueur du réseau.

Taux moyen de renouvellement : 2,1%

III) **Qualité de l'eau**

a) **Puits de Schweighouse**

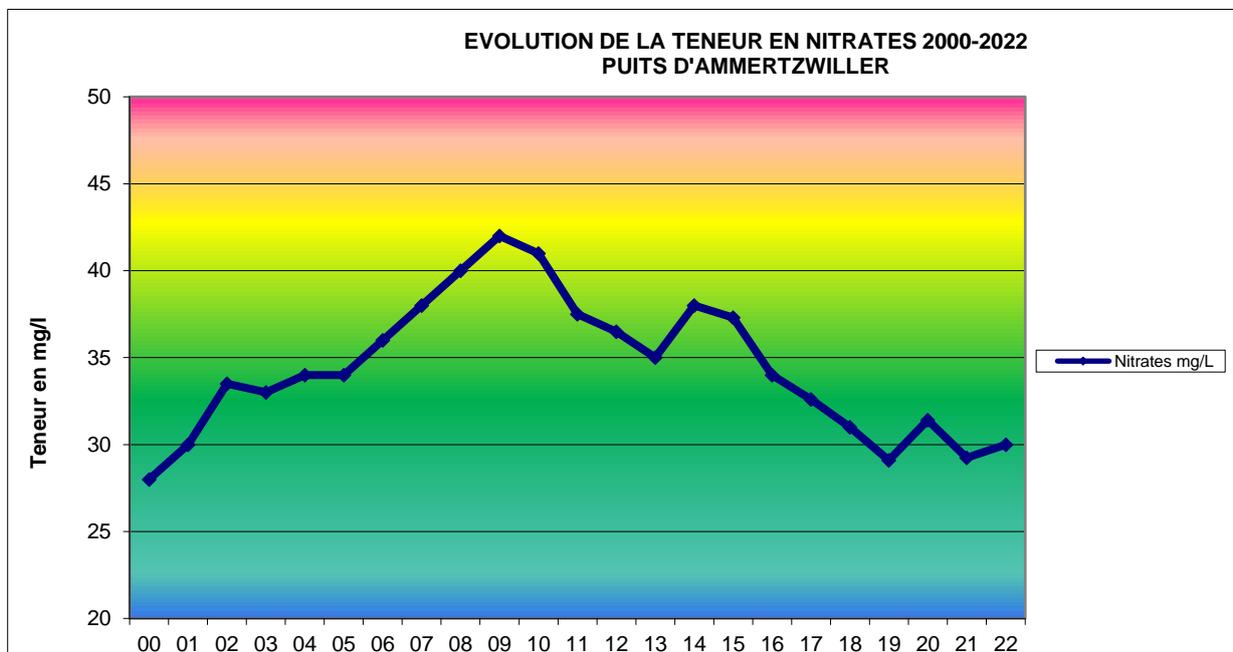
Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

b) **Puits d'Ammertzwiler**

Eau brute, neutre, de dureté et de minéralisation moyennes dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

Nous restons attentifs aux teneurs en nitrates au puits d'Ammertzwiler.

Tous les 4 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.



Un métabolite de pesticides (Métolachlore ESA) a été mesurés à des teneurs supérieures à la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs sanitaires. Compte tenu des données toxicologiques actuelles, aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire. La consommation de l'eau ne présente pas de risque sanitaire.

c) Source St Martin

Eau brute, très légèrement basique, dure dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine. On note la présence de chrome hexavalent, nécessitant pour la mise en distribution, la dilution avec les eaux d' Ammertzwiler et Schweighouse.

d) Qualité de l'eau du robinet



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>B</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 28 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																							
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 4602 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,9 mg/L Valeur maxi : 29 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>B</th> <th>Dépassements réguliers de la limite réglementaire</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Nombre de mesures : 420 Conformité : 60 % Valeur maxi : 0,468 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore ; total des pesticides analysés</td> <td></td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,0651 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td>Eau peu calcaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,3 °f Valeur maxi : 21,3 °f</td> <td></td> </tr> <tr> <th>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th> <td>Eau agressive</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,9 mg/L Valeur maxi : 29 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de mesures : 420 Conformité : 60 % Valeur maxi : 0,468 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore ; total des pesticides analysés		FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,0651 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau peu calcaire		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,3 °f Valeur maxi : 21,3 °f		ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive		Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																						
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																							
NITRATES	A	Bonne qualité																																						
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,9 mg/L Valeur maxi : 29 mg/L																																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire																																						
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de mesures : 420 Conformité : 60 % Valeur maxi : 0,468 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore ; total des pesticides analysés																																							
FLUOR	A	Très bonne qualité																																						
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,0651 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L																																							
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																								
DURETÉ	Eau peu calcaire																																							
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,3 °f Valeur maxi : 21,3 °f																																							
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive																																							
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4																																							
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHÈRESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																								
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																								

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : BALLERSDORF

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La consommation de l'eau a été interdite à l'ensemble de la population du 01/01/2022 au 14/12/2022 en raison de la concentration élevée en chrome VI. La restriction d'usage a été levée suite à la mise en place d'actions correctives. Un maximum réglementaire à 6 microgramme/L a été introduit depuis le 30 décembre 2022. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.</p>	<p>D</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 40 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																							
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE SAINT MARTIN (BALLERSDORF). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 816 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 17 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</p> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 193 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,042 microgramme/L Année prise en compte : 2021</p> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021</p> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 26,4 °f</p> </td> </tr> <tr> <th>CHROME HEXAVALENT</th> <td></td> <td>Teneur excessive du 01/01/2022 au 14/12/2022</td> </tr> <tr> <td>Élément métallique provenant essentiellement des rejets d'eaux usées d'origine urbaine et industrielle. Un maximum réglementaire à 6 microgramme/L a été introduit depuis le 30 décembre 2022.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 4,44 microgramme/L Valeur maxi : 10 microgramme/L</p> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		<p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 17 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</p>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 193 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,042 microgramme/L Année prise en compte : 2021</p>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021</p>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 26,4 °f</p>	CHROME HEXAVALENT		Teneur excessive du 01/01/2022 au 14/12/2022	Élément métallique provenant essentiellement des rejets d'eaux usées d'origine urbaine et industrielle. Un maximum réglementaire à 6 microgramme/L a été introduit depuis le 30 décembre 2022.		<p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 4,44 microgramme/L Valeur maxi : 10 microgramme/L</p>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																						
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		<p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p>																																						
NITRATES	A	Bonne qualité																																						
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 17 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</p>																																						
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																						
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 193 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,042 microgramme/L Année prise en compte : 2021</p>																																						
FLUOR	A	Très bonne qualité																																						
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021</p>																																						
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																								
DURETÉ		Eau dure																																						
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 26,4 °f</p>																																						
CHROME HEXAVALENT		Teneur excessive du 01/01/2022 au 14/12/2022																																						
Élément métallique provenant essentiellement des rejets d'eaux usées d'origine urbaine et industrielle. Un maximum réglementaire à 6 microgramme/L a été introduit depuis le 30 décembre 2022.		<p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 4,44 microgramme/L Valeur maxi : 10 microgramme/L</p>																																						
Quelques conseils																																								
<p>ENTRETIEN</p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>																																								
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																								
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																								
<p>ÉCHOUISSE</p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																								
Pour aller plus loin																																								
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																								

Édité le 24/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

e) Branchements en plomb

Suite au décret du 4 novembre 2002, une étude a été menée par IRH de Nambenheim. Son rapport a été remis au SIAEP le 19/01/2005. Aucune conduite en plomb n'a été répertoriée, le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'utilisateur semble donc limité au domaine privé.

f) Indice d'avancement de la protection de la ressource

Nom du captage	Commune	N°BSS	DUP (date)	Indice
Source St Martin	Ballersdorf	0444-4X-0018	02/02/1973	80 %
Puits d'Ammertzwiler	Bernwiller	0444-4X-0019	01/04/1977	80 %
Puits 1	Schweighouse	04128X0026	02/04/2009	80 %
Puits 2	Schweighouse	04128X0143	02/04/2009	80 %

IV) Prix de l'eau

a) Détail du prix de l'eau

Pour l'ensemble des abonnés sauf BALLERSDORF, le prix de l'eau était en 2022 de 1,58 € H.T./m³ et pour la commune de Ballersdorf 1,30 € H.T./m³ (délibération du Comité Directeur du 15/02/2021).

Au prix de l'eau se rajoute :

- une location de compteur à 10,00 € H.T. par semestre, soit 20,00 € H.T. par an (délibération du Comité Directeur du 15/02/2022),
- une part fixe par logement, par activité ou par prise d'eau pour entretien et renouvellement de réseau de 25,00 € H.T. par semestre, soit 50,00 € H.T. par an (délibération du Comité Directeur du 15/02/2022),
- la taxe antipollution qui est de 0,35 € H.T./m³ (prélevée par l'Agence de l'Eau),
- la redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe) qui est de 0,07 € H.T./m³.

La TVA au taux de 5,5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes et redevance.

Produit de la vente d'eau pour l'année 2022 : 344 819,28 € H.T.

b) Récapitulatif du prix de l'eau

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ : 2,725 € T.T.C./m³

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Variation en %
Nature du poste	120 m ³	21 et 22										
Abonnement annuel	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	0%
Prix m3 d'eau	183,60	186,0	188,4	189,6	189,6	189,6	189,6	189,60	189,60	189,60	189,60	0%
Entretien renouv. réseau	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	0%
Taxe antipollution	51,84	50,4	48,84	47,4	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	0%
TVA 5,5%	17,26	17,31	17,35	17,345	17,05	17,05	17,05	17,05	17,05	17,05	17,05	0%
Total 120 m3 € T.T.C.	331,10	332,11	332,99	332,75	327,05	0%						

c) Facture type semestrielle de 60 m³

S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller 2 rue de l'Ecole 68210 BERNWILLER Tél : 03 89 25 34 09 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr	Facture		DELAI DE REGLEMENT
	N° 2022-137-003790	Le 04/10/2022	Jusqu'au : 07/11/2022

*****FACTURE EAU*****

TRESORERIE D'ALTKIRCH
 1 RUE DU 2EME CUIRASSIERS
 68130 ALTKIRCH
 Tél 03 89 40 01 97

n° TVA intracommunautaire
 FR 1727680039800014

**COMMUNES ADHERENTES AU
 SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER
 & ENVIRONS**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :					Période facturée : du 13/04/2022 au 29/09/2022	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
		537	597	60	12/09/2022	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
PRIX M3	60	1.58000	94.80	5.50	5.21	100.01
Location de Compteur	1	10.00000	10.00	5.50	0.55	10.55
Ent. renouvellement réseaux	1	25.00000	25.00	5.50	1.38	26.38
			129.80		7.14	136.94
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	60	0.35000	21.00	5.50	1.16	22.16
Red prélèvement eau souterrain	60	0.07000	4.20	5.50	0.23	4.43
Organismes Publics			25.20		1.39	26.59
TOTAL			155.00		8.53	163.53

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	1	155.00	5.50	8.53
Total TVA :				8.53

NET A PAYER : 163.53 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00211 euros par litre
 Total Abonnement : 36.93 euros

VOUS N'AVEZ RIEN A RENVOYER
Ce montant sera prélevé le 07/11/2022 sur le compte FR76
Référence Unique de Mandat : Identifiant Créancier SEPA :

d) Taxe et frais annexes

1) Taxe de branchement

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 500,00 € T.T.C. suite à la délibération du Comité Directeur du 22/02/2022.

2) Participation aux frais de gestion

Le montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) en 2022 est de : 14 525,15 € H.T.

V) Investissements réalisés par le SIAEP en 2022

Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes de comptage

- 13 ensembles de comptage ont été posés suite à des ruptures de canalisation ou reprise de branchements particuliers : 23 853,00 € H.T.

Bernwiller tranche ferme : rue JJ Henner + L Werner + JF Deyber

- Renouvellement de 740 ml conduite principale DN150
 - Renouvellement de 120 ml conduite principale DN100
 - Reprise de 63 branchements
 - 6 Poteaux incendie
- Coût de l'opération : 370 000,00 € H.T.

Bernwiller tranche optionnelle 1 : du 51 au 71 rue L Werner

- Renouvellement de 140 ml conduite principale DN100
 - Reprise de 12 branchements
 - 1 Poteaux incendie
- Coût de l'opération : 60 000 € H.T.

Voiture : Acquisition d'un nouveau véhicule électrique

- Coût de l'opération : 25 000,00 € H.T. (à déduire 5 000,00 € de prime de l'état et 9 000 € T.T.C. de reprise de l'ancien véhicule)

Poste de Télégestion

- Coût de l'opération : 15 180,00 € H.T.

VI) Suivi de travaux réalisés par le SIAEP

Branchements neufs :

18 ensembles de comptage ont été posés pour de nouveaux branchements : 48 905,00 € H.T.

1 extension plus branchement :

99ml DN100 dans chemin dit Grosslandenweg à Hagenbach : 14 872,00 € H.T.

Remplacement de PI :

1 PI remplacé à Bernwiller : 3 019,75 € H.T.

1 PI remplacé à Buethwiller : 2 836,00 € H.T.

1 PI nouveau à Hagenbach : 3 384,08 € H.T.

Bornes de comptage renversées ou endommagées :

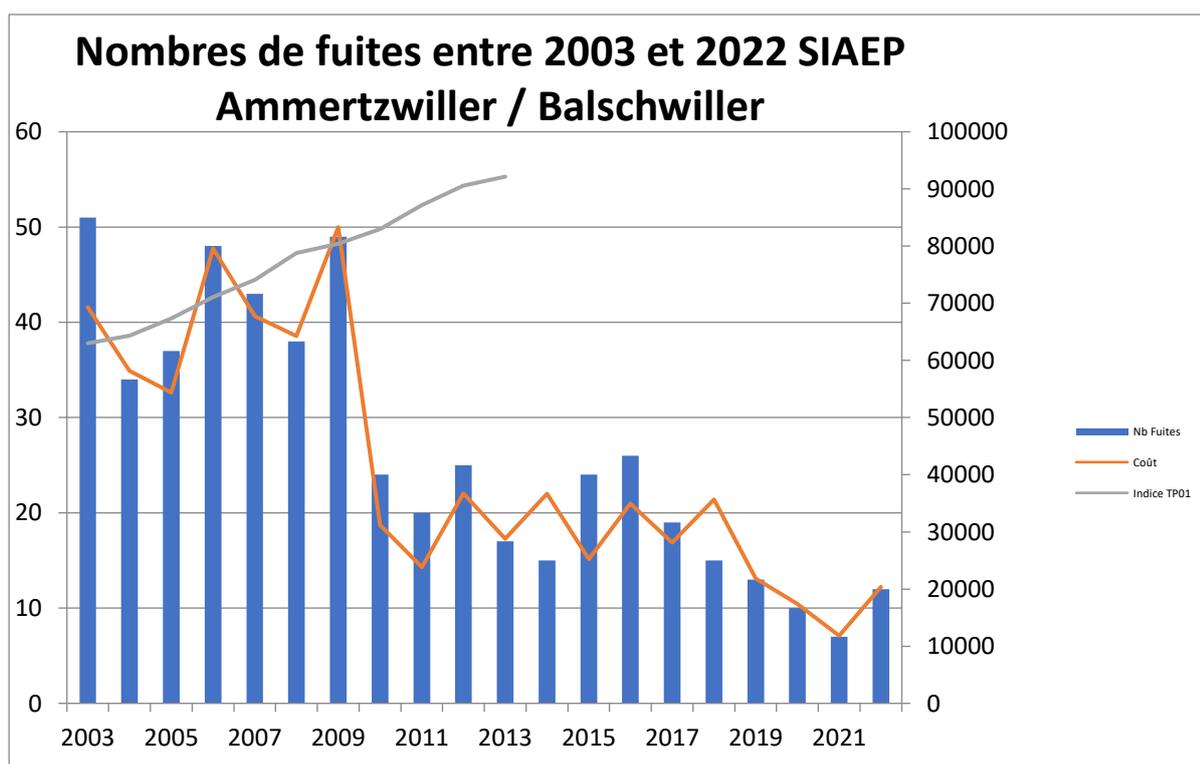
4 bornes de comptage ont été remplacées suite à des dégradations.

VII) Travaux d'entretien (fuites) en 2022

Communes	Réseau principal	Branchements particuliers	Poteaux D'incendie
Ballersdorf		3	
Balschwiller	1	1	
Bernwiller	2	1	
Buethwiller	1		
Diefmatten			
Eglingen			
Falkwiller	1		
Gildwiller			
Hagenbach		1	
Hecken		1	
TOTAL	5	7	

12 interventions sur le réseau pour fuites

Coût total réparation des fuites : 20 350,00 € H.T.



VIII) Dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2022, les dettes du Syndicat Intercommunal était de 80 669,99 €.

IX) Prévisions investissements et travaux

- Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Ballersdorf : surpresseur à Hagenbach, télégestion, pompes, comptage, modification tuyauterie

Coût prévisionnel : 140 000,00 € H.T.

Programme pluriannuel de renouvellement du réseau :

➤ **Année 2023**

Falkwiller : du 4 au 30 rue Principale et rue de l'Eglise

- ✓ Renouvellement de 1100 ml conduite principale DN150
- ✓ Reprise de 37 branchements
- ✓ 5 Poteaux incendie

Coût prévisionnel : 400 000,00 € H.T.

➤ **Année 2024**

Balschwiller : du 29 au 64 rue du 27 novembre

- ✓ Renouvellement de 870 ml conduite principale DN200
- ✓ Reprise de 45 branchements
- ✓ 5 Poteaux incendie

Coût prévisionnel : 400 000 € H.T.

➤ **Année 2025**

Réservoir de Hagenbach

- ✓ Réfection du revêtement intérieur
- ✓ Réfection du revêtement extérieur + terrassement
- ✓ Peinture extérieure + intérieure + dôme

Coût prévisionnel : 350 000,00 € H.T.

➤ **Année 2026**

Buethwiller : du 51 au 81 rue principale

- ✓ Renouvellement de 370ml conduite principale DN150
- ✓ Reprise de 26 branchements
- ✓ 2 Poteaux incendie

Coût prévisionnel : 250 000,00 € H.T.

➤ **Année 2027**

Ballersdorf : pont SNCF

- ✓ Renouvellement de conduite principale DN150
- ✓ Reprise de branchements
- ✓ Poteaux incendie

Coût prévisionnel : 250 000,00 € H.T.

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiler - Balschwiller et Environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 16 février 2023 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch, aux maires de 10 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.



Bernwiller, le 30 mai 2023

ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

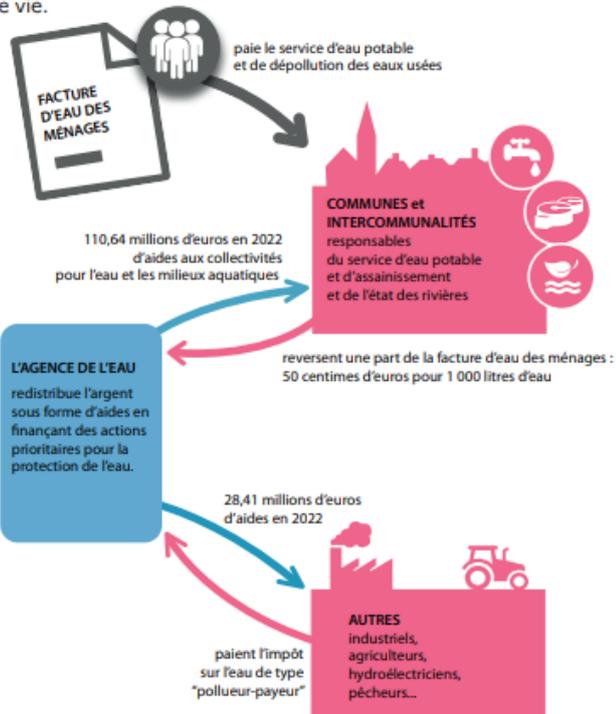
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

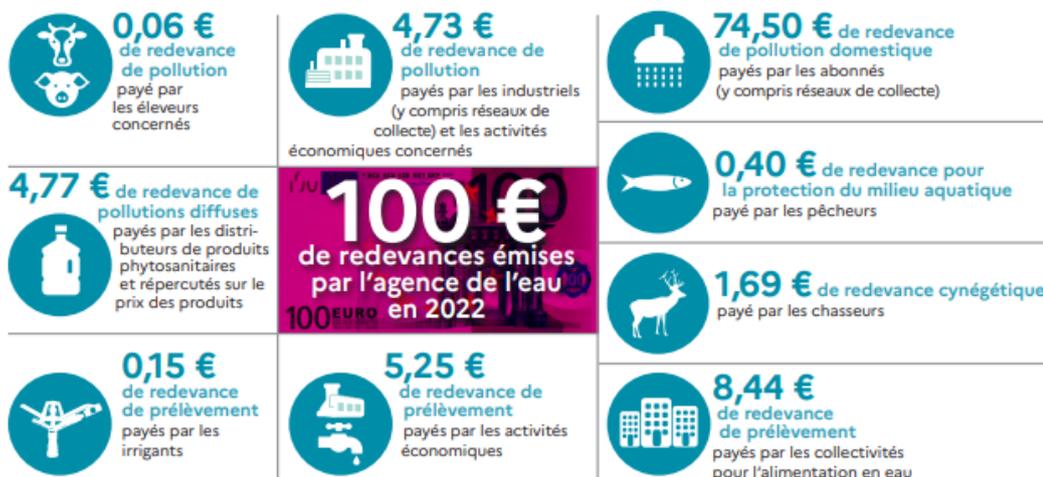
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



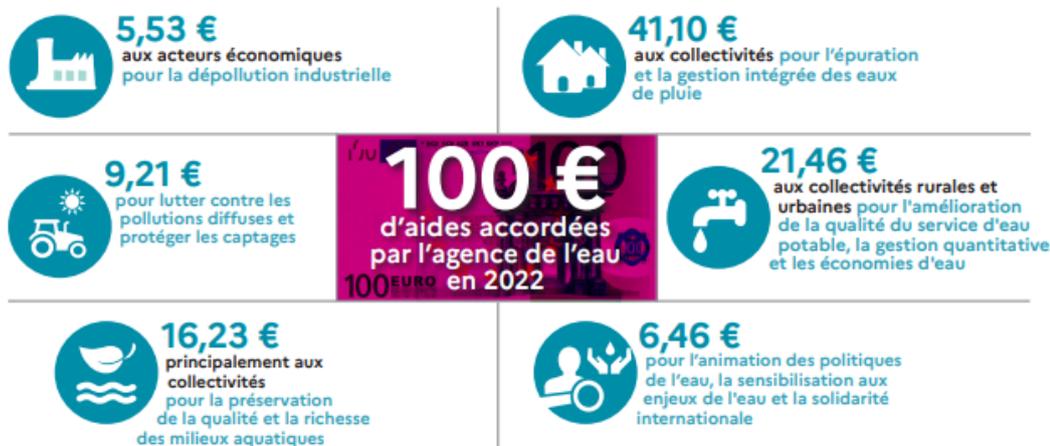
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site
<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

bit.ly/Podcasts-Eau

